

VOTRE RÉGION

LA PLAGNE | Prison avec sursis requis Le surfeur avait tué un skieur

Le 31 décembre 2016, le Peloton de gendarmerie de Haute-montagne (PGHM) était sollicité par le service des pistes du domaine skiable de la Plagne où une violente collision venait de se produire entre un snowboarder et un skieur à l'intersection de deux pistes rouges.

Sur les lieux de l'accident, les sauveteurs découvraient le skieur allongé en état d'arrêt cardio-respiratoire. Malgré les soins prodigués sur place, la victime de 37 ans décédait d'une hémorragie interne moins d'une heure après l'intervention des secours.

Il descendait à près de 50 km/h

Quant au snowboarder, légèrement blessé au dos, il était pris en charge par le cabinet médical de la station. Selon les mesures de vitesse prises par les enquêteurs lors de la reconstitution de l'accident, le vacancier belge de 33 ans était arrivé au niveau de l'intersection à une vitesse avoisinant les 50 km/h. Poursuivi pour homicide involontaire, ce dernier a été jugé hier par le tribunal correctionnel d'Albertville où, d'une attitude assez sereine, il a affir-

mé ne pas avoir vu la victime qui descendait, laissant entendre qu'il n'avait pas commis d'imprudence. « Ce qui est arrivé est terrible mais je ne l'ai vu qu'au dernier moment car je pense qu'il est arrivé dans mon dos ».

« Comment expliquez-vous que deux personnes qui arrivent l'une en face de l'autre n'aient pas pu se voir avant de se percuter », a réagi assez perplexe la présidente Michelle Raffin. Pour retenir une faute de négligence du prévenu, le procureur Jean Ailhaud a mis l'accent sur la vitesse à laquelle il évoluait sur la piste : « Les surfeurs qui dévalent les pistes n'ont pas la même trajectoire que les skieurs et, dans ce drame, on est quasiment certain que le prévenu descendait à une vitesse particulièrement élevée malgré les panneaux de mise en garde, ce qui suffit à caractériser son imprudence. »

Neuf mois de prison avec sursis, ainsi qu'une amende de 3 000 € ont été requis à l'encontre du prévenu pour la défense duquel son avocat du barreau belge de Gant a plaidé la relaxe. Le jugement sera rendu le 31 août prochain.

Olivier MASSEBOEUF

ALBERTVILLE | Hier midi Des drogues dures trouvées dans un studio

Hier midi, les policiers étaient sur les traces d'une mineure en fugue dans le centre-ville. Dans leurs recherches, ils vérifient un appartement où ils trouvent deux hommes de 19 et 25 ans. Une forte odeur de résine rempli le studio.

Les policiers décou-

vrent au total deux demi-plaquettes d'un total de 80 grammes de résine, ainsi que 49 sachets d'ecstasy et un gramme de cocaïne. Les deux jeunes hommes ont été placés en garde à vue et poursuivis pour détention et usage de stupéfiants.

VILLE-LA-GRAND (74) | Sinistre Feu de balcon : 26 personnes évacuées

L'alerte a été donnée, jeudi soir vers 22 h 45. Un incendie venait de se déclarer dans un immeuble au 5 rue des Verchères à Ville-la-Grand.

Si on ne connaît pas encore les circonstances du sinistre, le feu a pris sur un balcon d'un appartement au premier étage avant de se propager à deux appartements, via les balcons transversants. Les façades ont chauffé et certaines vitres ont cassé. Dans le même temps, les

communs de l'immeuble se sont enfumés.

L'immeuble a été totalement évacué, soit 26 personnes. Il n'y a pas eu de blessé. Seules huit personnes ont été contrôlées pour le monoxyde de carbone. Deux appartements ont été complètement sinistrés. Une famille de quatre personnes (un couple et deux enfants) et une dame seule ont dû être relogées.

Sabine PELLISSON

SAVOIE | Une femme témoigne à visage découvert après l'assemblée générale de SaVoie de femme

Sa vie a basculé quand elle a voulu se rebeller

La vie de Lucile Combe a basculé le 31 mai 2012. L'humiliation de trop, les coups, une cheville brisée et une hospitalisation d'où elle est ressortie en fauteuil roulant. Cette femme de 42 ans est aujourd'hui handicapée physiquement, mais aussi moralement. L'ancienne éducatrice a dû abandonner son métier. Trop fragile pour travailler dans le social. Lucile est aujourd'hui agent d'accueil touristique, à la recherche d'un emploi mais à temps partiel.

Comment cette solide quadragénaire s'est-elle enfermée dans l'engrenage des violences conjugales ? « C'était en 2010. Au cours d'une soirée entre amis, j'ai revu un ancien copain de lycée. Je suis tout de suite tombée sous le charme. Nous sommes sortis ensemble puis un jour, il a débarqué chez moi avec ses sacs », se souvient Lucile. « À l'époque, j'étais enchaînée des CDD de moniteur éducatrice et je voulais passer le concours d'éducateur. »

« Il ne ratait pas une occasion de m'humilier »

La jeune femme raconte comment, petit à petit, elle s'est isolée de ses amis. « En



Lucile Combe témoigne maintenant à visage découvert, sans peur et sans honte. Photo Le D.L.S.G.

revanche, ceux de mon compagnon étaient là et il ne ratait pas une occasion de m'humilier, de me rabaisser, de m'insulter. Je n'osais pas le contrarier quand, par exemple, il utilisait ma voiture sans me la demander, j'avais peur de le fâcher. »

En 2011, Lucile quitte son appartement savoyard pour sa formation d'éducateur spécialisé à Grenoble où el-

le trouve une colocation.

« Je ne mangeais plus, ne dormais plus »

L'occasion pour elle de sortir de la coupe de cet homme ? « Je n'y arrivais pas. Je ne mangeais plus, ne dormais plus, et en décembre, j'ai été suspendue de ma formation. » Mais elle n'a pas cessé de voir son compagnon. Elle parviendra à s'en dé-

barrasser lorsque les coups pleuvront ce 31 mai 2012. « Il m'a frappée à plusieurs reprises et j'ai tenté de lui résister. » La jeune femme terminera aux urgences de Belley, avec des bleus mais surtout une cheville fracturée avec une rupture de ligaments. « Le médecin m'a dit que c'était un tacle comme au foot. »

Opérée en urgence, elle sortira de l'hôpital

cinq jours plus tard, en fauteuil roulant. Sans toit (sa colocation s'était achevée), Lucile va être hébergée quelques jours chez une amie.

« Le gendarme n'a pas tenu compte de la moitié de mon témoignage »

Elle dépose d'abord une main courante à la gendarmerie avant de revenir pour une plainte. « Mais ça s'est mal passé, le gendarme n'a pas tenu compte de la moitié de mon témoignage. En plus, le certificat médical de l'hôpital était incomplet. Je n'avais pas pu voir de psychologue, ni d'assistante sociale à l'hôpital. »

Fragilisée, la jeune femme va être hébergée en foyer d'urgence pendant deux ans et demi, obligée de se battre une seconde fois pour justifier les violences qu'elle a subies. Aujourd'hui, Lucile a un logement avec une nouvelle formation en poche. Elle peut enfin prendre un nouveau départ. Sans honte. En novembre dernier, elle a témoigné dans un numéro spécial du magazine "Elle", consacré à toutes celles qui tentent de se reconstruire après être sorties de leur terrible engrenage conjugal.

Sylviane GARCIN

SaVoie de Femme a reçu 754 appels sur 240 jours d'ouverture

L'association savoyarde a tenu sa première assemblée générale sous sa nouvelle appellation il y a quelques jours. Un nouveau nom "SaVoie de Femme" pour une structure qui compte 41 années d'existence.

En 1977, un groupe de femmes féministes créait "SOS femmes battues" pour aider les victimes de violences conjugales. En 1999, l'association devient "SOS femmes violences" pour intégrer les violences morales, physiques, économiques, administratives, psychologiques et sexuelles dans son appellation.

Certaines victimes ont 75 ans

Jusqu'à l'an dernier où le terme "SOS" disparaît définitivement : « Il faisait trop allusion à l'urgence alors que nous ne faisons pas d'accueil d'urgence », explique la directrice, Nathalie Garrera. Ce qui n'empêche pas ces femmes, salariées et

bénévoles, d'agir efficacement quand c'est nécessaire.

En 2017, SaVoie de femme, affiliée à la Fédération nationale solidarité femmes, a reçu 754 appels en Savoie sur 240 jours d'ouverture. 310 femmes ont été reçues dont 238 nouvelles situations. « Les femmes que nous aidons sont issues de tous milieux sociaux. Elles peuvent être très jeunes ou beaucoup plus âgées, l'une d'entre elles a 75 ans », relève Nathalie Garrera. « Quand elles viennent nous voir, elles sont passées à l'acte et ont opéré un transfert des responsabilités. »

Ceci dit, le plus dur reste à faire, surtout pour celles qui dépendent financièrement de leur conjoint. L'association gère deux appartements d'hébergement temporaire. Deux femmes seules et cinq avec enfants y ont été accueillies l'an dernier. Le plus difficile, ensuite, est de les diriger vers des loge-



Un appartement discret, à l'abri des regards, abrite les locaux de SaVoie de femme où les victimes sont accueillies par des professionnels et des bénévoles. Photo Le D.L.S.G.

ments plus pérennes.

SaVoie de femme s'impose aussi en milieu rural. Des permanences ont été créées dans l'Avant-Pays savoyard, à Albertville

et Aix-les-Bains. Des actions de sensibilisation sont aussi organisées en Maurienne, en Tarentaise, dans les Bauges et en Chautagne.

S.G.

Accueil à Chambéry le lundi de 12 h à 16 h et du mardi au vendredi de 10 h à 16 h. Tel : 04 79 85 53 68 (appel anonyme et confidentiel).

FAITS DIVERS EXPRESS

ALEX (74)

Chute mortelle en quad

→ Jeudi soir, un septuagénaire qui circulait en quad a fait une chute dans une rivière. Il n'a pas survécu à ses blessures.

ANNECY (74)

Ils partent avec la caisse enregistreuse

→ Deux individus, un homme et une femme vraisemblablement, ont profité de la pause déjeuner et donc de la fermeture de l'établissement, jeudi midi, pour fracturer la porte de la pharmacie, au bout de l'avenue de Genève et de repartir aussi vite avec la caisse enregistreuse.

FILLIÈRE (74)

Noyade en piscine

→ Une octogénaire a été retrouvée en arrêt cardio-respiratoire dans sa piscine. Elle a été victime d'une noyade.

GAILLARD (74)

Fuite de gaz : sept ouvriers évacués

→ Une pelleuse est venue percuter une conduite de gaz sur un chantier à Gaillard, hier midi. Sept ouvriers ont été évacués et trois personnes ont été confinées par les sapeurs-pompiers, le temps de l'intervention.

le dauphiné libéré

LE GUIDE DE L'ÉTÉ

juillet-août 2018

l'AGENDA de vos vacances !

GRATUIT

GRATUIT
Demandez-le à votre marchand de journaux et dans les offices de tourisme